



Probleme avec employeur(elle demande ma demission)

Par **fabien 62**, le **18/11/2008** à **16:47**

bonjour rnvoila j'ai été pris en CDD du 14/04/08 au 13/10/08 rnle 12 je passe au bureau pour savoir la suite et elle me dit je renouvelle votre contrat c'est a dire cdd de six mois je dis okrn une semaine passe, au soir elle me telephone en gueulant tu me ramenes les outils que ***** a demandé pour toi, j'ai répondu c pas moi qui les ai c lui ils sont dans son camion elle m'a dit tu vas les chercher sinon c plus la peines de te presenter demain je repond je sais pas ou il habite elle dit je m'en fou je lui repond c pas grave mon contrat n'est pas signérnles jours passe pas de nouvelle alors que d'habitude elle me telephone tous les jours pour me dire quel chantier rnje lui envoi un recommandé en demandant ma fiche de paye mon attestation d'assedic je lui donne mes heures rnje recois un recommandé et elle me reclame une lettre de demission et mes intentions envers la societe je lui telephone 6 fois soit repondeur ou on me dit 2 fois qu'elle va me rappelé (j'attend toujours)rnje ne sais plus quoi faire l'inspection du travail me donne des conseils flou en clair elle s'en fourne les prud'hommes ne sont pas la pour conseiller rnj'ai rdv demain à la cgt

Par **Marion2**, le **18/11/2008** à **18:29**

Bonsoir,rnrnVous n'avez aucune lettre de démission à donner.rnrnEtes-vous allez travailler le 14 octobre ? Si oui, votre CDD s'est transformé en CDI (même si aucun contrat n'a été signé).rnC'est certainement la raison pour laquelle votre employeur vous demande une lettre de démission. Surtout n'en faites rien.rnrnVotre employeur est dans son tort.rnVoyez demain avec la CGT. Je pense qu'ils vont vous conseiller de prendre un avocat et de déposer plainte aux Prud'hommes.rnrnTenez-nous au courant

Par **fabien 62**, le **18/11/2008** à **19:01**

bonjour Laure, rnoui j'ai tavailler du 14 au 20/10/08rne ne lui est fait aucune lettre de demission et je n'est l'intention de la faire rnje n'est pas les moyen de prendre un avocat (elle oui 2 500 000€ de chiffre d'affaire)rne je lui est fait une lettre qui va partir en recomandé demain:rn rnSuite à votre courrier du 13 novembre 2008, je tiens à revenir sur la rupture de mon contrat de travail qui était à la base un renouvellement de CDD suite à notre entretien du 09 octobre 2008 et non un CDI. rn rn Ce contrat s'est interrompu le 20 octobre 2008 de votre fait, c'est vous qui m'avez ordonné de ne plus me présenter dans votre établissement le 21 octobre 2008 si je n'avais pas les outils en ma possession. rn rn En effet vous m'avez réclamé des outils que je n'avais pas et qui étaient détenus par ***** et je ne peux donc manifestement pas vous les rendre et vous le saviez. rn rn Vous avez donc mi fin à mon contrat de travail sans mon accord. rn rn La rupture de mon contrat à votre initiative doit m'être confirmé par un solde de tout compte et une attestation pour les services des ASSEDIC ainsi qu'un certificat de travail que vous voudrez bien tenir à ma disposition. rn rn Je vous rappelle qu'en tout état de cause le salaire du mois d'octobre aurait du mettre versé depuis le 11 novembre 2008. rn rn Je vous ai téléphoné à plusieurs reprises pour un rendez vous pour trouver un accord à l'amiable ensemble mais en vain vous deviez me rappeleré «j'attends toujours» je vous demande pour la dernière fois un rendez vous afin de trouver un accord le plus rapidement possible. rn rn A défaut de régularisation dans les plus bref délai, je me verrai dans l'obligation de saisir le Conseil de Prud'hommes.

Par **fabien 62**, le **21/11/2008** à **09:49**

bonjour, rnje suis allé à la CGT ils m'ont dit qu'elle etait dans ses tors ils m'ont fait une lettre et ils m'ont dit de ne pas envoyer celle du dessus je vous tiens au courant des qu'elle me repond

Par **Marion2**, le **21/11/2008** à **15:22**

Bonjour, rnJe vous avait répondu le 18/11 en vous demandant également de ne pas envoyé le courrier que vous aviez préparé. A priori, ce post a disparu... rn rn Bon courage à vous.